

Jeudi, le 22 mai 2014

Madame Lisa Raitt,  
Ministre des Transports,  
Place de Ville, Tour C, 29<sup>e</sup> étage  
330, rue Sparks  
Ottawa, Ontario K1A 0N5

**Objet : Élimination de la livraison du courrier à domicile**

Madame,

La présente est pour vous soumettre en pièce jointe, la résolution qui a été entérinée par le conseil municipal de Cowansville le 6 mai dernier, relativement à la position de la Ville de Cowansville quand à l'élimination de la livraison du courrier à domicile.

Cowansville souhaite le maintien de ladite livraison à domicile et demande au gouvernement de consulter la population sur le genre de service postal dont celle-ci a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Je vous prie d'accepter, madame la ministre, mes meilleures salutations,



Arthur Fauteux  
Maire

AF/sb

Copies : - Monsieur Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
- Monsieur Pierre Jacob, député de la circonscription Fédérale de Brome Missisquoi  
- Monsieur Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités



COWANSVILLE

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Cowansville tenue au lieu ordinaire de ses séances le 6 mai 2014 à 20 h, le tout conformément à la Loi.

À laquelle assemblée il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Arthur Fauteux.

**143-05-2014**

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes - Élimination de la livraison à domicile**

Attendu que Postes Canada a annoncé, le 11 décembre dernier, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires (BPCOM);

Attendu que les BPCOM peuvent faire l'objet de vandalisme et présentent des problèmes sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité, de la propreté des lieux, de l'enlèvement de la neige, sans compter les problèmes environnementaux qui y sont associés;

Attendu qu'il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une BPCOM et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité et à leur capacité à vivre de manière autonome;

Attendu que la livraison à domicile est un service qui appuie les entreprises locales et les citoyens et citoyennes et, ce fait, contribue à l'essor des collectivités;

Attendu qu'il y a eu très peu de consultations sur cet important changement à la livraison à domicile;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Charbonneau

Appuyé de madame la conseillère Corinne Labbé

Et résolu :

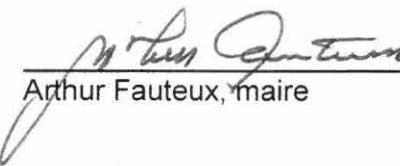


COWANSVILLE

Que la Ville de Cowansville envoie une lettre à la ministre responsable de Postes Canada dans laquelle la Ville :

- Avise la ministre que la Ville de Cowansville souhaite le maintien de la livraison à domicile.
- Demande au gouvernement de consulter la population sur le genre de service postal dont celle-ci a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée à l'unanimité



---

Arthur Fauteux, maire



---

M<sup>e</sup> Sandra Ruel, greffière, O.M.A.

**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME**



Brigitte Chabot greffière adjointe